

Faits d'actualité

J. D.

Volume 24, Number 4, 1957

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1109560ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1109560ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (print)

2817-3465 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

D., J. (1957). Faits d'actualité. *Assurances*, 24(4), 166–167.
<https://doi.org/10.7202/1109560ar>

Faits d'actualité

par

J. D.

166

Un nouveau syndicat: Independent Insurance Conference.

Sous le titre de *Independent Insurance Conference*, un nouveau syndicat des compagnies indépendantes en assurance contre l'incendie vient de se former, pour succéder à l'*ex-Independent Fire Insurance Conference*. Un syndicat de compagnies indépendantes, cela semblerait assez paradoxal pour un esprit logique, si les faits n'étaient là pour indiquer que l'intention est de grouper les sociétés qui sont indépendantes de la Canadian Underwriters Association. Il s'agit des *non-tarif* pour employer le terme connu de tous, même s'il est laid et inexact puisque même les *non-tarif* ont senti le besoin d'en avoir un, tout au moins pour les endroits qui relèvent du tarif minimum; autre expression impropre, mais bien enracinée pour qualifier ces régions où la protection collective n'est pas suffisante pour donner aux éléments de tarification toute leur valeur.

De toute manière, un nouveau syndicat existe, la *Conférence* destinée non plus à lutter contre la *Canadian Underwriters' Association* dans les provinces de Québec et d'Ontario, mais, semble-t-il, à collaborer avec elle en consolidant l'autorité du syndicat qui sera reconnu par ses membres, en matière de formules, de tarif et de taux de commissions. Fait à signaler, c'est qu'adhésion voudra maintenant dire engagement d'appliquer les règles, que la décision de la majorité prévaudra et ne sera pas qu'un simple vœu ou une simple admission de principe sans application immédiate. C'est donc quelque chose de nouveau, dont il sera intéressant de sur-

veiller les résultats. Seriez-vous un peu sceptique sur l'à-propos d'une pareille entente, dira-t-on ? Nous nous sommes déjà exprimés ici sur la fondation d'un bureau de tarification commun ¹ et sur les difficultés qui l'attendent. Avant de féliciter ou de critiquer les membres de la nouvelle conférence, nous voulons voir comment ils se conduiront. Nous savons que les mauvais résultats sont, généralement dans l'industrie de l'assurance, le commencement de la sagesse. Nous entendons par là une certaine modération dans la concurrence et une certaine propension à l'observance des règles du métier. Mais l'occasion et l'herbe tendre . . . restent parfois bien tentantes ! C'est par la vertueuse résistance qu'on leur opposera qu'il sera possible de juger les bonnes résolutions prises par des gens dont le succès a été fait jusqu'ici de travail et de jugement, mais aussi d'esprit d'indépendance. Consentiront-ils du jour au lendemain et pour longtemps à s'astreindre aux règles du nouveau jeu ? Nous ne le savons pas. Aussi demandons-nous d'attendre pour nous prononcer. Contentons-nous pour le moment de noter que cela annonce une hausse des tarifs, dont les résultats de 1956 font reconnaître l'à-propos dans un bon nombre de secteurs. Que la *Conférence* en permette l'application pendant le temps nécessaire au redressement, tant mieux. Mais qu'en diront les fonctionnaires qui, d'Ottawa, sont chargés de surveiller les cartels, conventions, trusts et autres mesures collectives, en fonction de la loi des ententes contraires à la liberté du commerce ? C'est une autre histoire à laquelle on a sûrement songé au *Dominion Board of Underwriters* et à la *All Canada Insurance Federation* où s'élabore et se précise la politique générale de l'assurance dans notre pays.

¹ Assurances, juillet 1956, p. 76.